

RÉUNIONS D'INFORMATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA VAGUE C
17 et 18 novembre 2015

EVALUATION DES ETABLISSEMENTS ET DES STRATEGIES DE COORDINATION
TERRITORIALE

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

- Une organisation territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche différenciée selon les sites:
 - ✓ forme et modalités de regroupements
 - ✓ positionnement des organismes de recherche
 - ✓ positionnement des tutelles (autres que MENESR) et de leurs opérateurs

avec un renforcement du rôle et des liens avec les collectivités locales

- L'instauration d'un contrat pluriannuel de site lui aussi à géométrie variable selon le degré d'engagement des parties prenantes
 - ✓ Un volet commun et des volets spécifiques, des jalons et une revue à mi-parcours
- Une évaluation du PIA1 en 2016
- Une sélection PIA2 en 2016
- Des élections dans les universités en 2016

- La vague C se caractérise par des configurations diverses des sites:
 - ✓ 46 établissements répartis dans 9 régions actuellement (6 en 2016) - 3 Comue/4 associations/la Corse :
- | | |
|----------------------|-------------------------|
| •Alsace | Association |
| •Lorraine | Association |
| •Champagne-Ardenne | Comue |
| •Limousin | } Comue |
| •Poitou-Charente | |
| •Centre-Val-de-Loire | |
| •Picardie | Association |
| •PACA | 1 Comue + 1 association |
| •Corse | |

Seront évalués :

- ✓ 18 universités
- ✓ 10 écoles d'ingénieurs
- ✓ 1 IEP
- ✓ 2 écoles d'architecture
- ✓ 1 Observatoire (OCA)
- ✓ L'ABES
- ✓ La BNUS
- ✓ La stratégie des coordinations territoriales portées par les Comue ou les établissements « chefs de file »
- ✓ Organismes : en discussion

→ Mais tous les établissements constituant d'un site et de sa politique ne sont pas évalués

- La nécessaire articulation entre l'évaluation institutionnelle des établissements et celle des stratégies de site portées par les regroupements auxquels ils appartiennent
- Une prise en compte des établissements non évalués
- La mise en place d'un processus d'évaluation des politiques de site
- Une articulation avec l'évaluation des formations et de la recherche au niveau du site
- Une articulation avec le calendrier des négociations contractuelles

Une mise en œuvre pour les sites organisés en Comue depuis la vague E, avec une consolidation du processus en vague A -

Processus descendant : l'évaluation de la politique de site précède celle des formations, de la recherche et des établissements, et revêt un caractère très stratégique

→ Nécessité d'anticiper le dialogue avec les Comue et les établissements membres, pour définir le périmètre de l'évaluation et son calendrier (dépôt du RAE anticipé, visite à l'automne) - l'ensemble des rapports est livré dans les mêmes délais

Processus ascendant : l'évaluation de la politique de site succède à celle des formations, de la recherche et des établissements et s'en nourrit.

→ Les établissements disposent d'une année supplémentaire pour fournir le RAE - le rapport site est disponible plusieurs mois après les autres

- Une méthodologie à construire pour adapter l'évaluation aux configurations rencontrées et appréhender la diversité des points de vue des membres
- Echanges avec quelques établissements des sites de PACA Ouest et Alsacien pour dessiner le contour du processus qui pourrait être le suivant :
 - Une évaluation de la politique de site accolée à l'évaluation institutionnelle de l'établissement chef de file
 - Une évaluation institutionnelle des établissements associés en amont de celle du chef de file
 - La production d'un rapport d'évaluation pour chacun des membres de l'association et un rapport d'évaluation de la politique de site, en miroir à autant de RAE.

L'objectif prioritaire : aide à l'institution évaluée dans le respect de ses grands choix passés et à venir

L'évaluation vise à poser un diagnostic sur la capacité de l'établissement à :

- élaborer une stratégie pour ses différents champs d'activité,
- s'assurer de sa mise en œuvre et de son suivi,
- modifier éventuellement sa trajectoire,
- s'assurer de l'adhésion de sa communauté.

L'acte d'évaluation s'appuie sur :

- les principes d'objectivité, de transparence et d'égalité de traitement entre les différentes structures évaluées
- des experts choisis sur les principes d'expertise scientifique, de neutralité et d'équilibre dans la représentation des thématiques et des opinions.
- la prévention des conflits d'intérêts
- l'autoévaluation considérée comme acte politique majeur de l'institution

Le référentiel :

- une grille de lecture des activités de l'institution, assortie de références (correspondant à des attendus) et des critères génériques d'évaluation (cohérence, pertinence, lisibilité, durabilité, soutenabilité..)
- évolution depuis la dernière évaluation de la vague C :
 - ✓ un référentiel plus ramassé et plus générique, convenant à l'ensemble des établissements dans leur diversité, en 6 domaines
 - ✓ la création d'un référentiel d'évaluation des stratégies de coordination territoriale, plus macroscopique et plus stratégique en 3 domaines

- **Une concertation entre le HCERES et l'institution évaluée :**
 - Constitution du comité d'experts : l'institution est sollicitée pour faire des propositions
 - Rencontre entre le HCERES et l'institution (environ 4 mois avant la visite) :
 - recueil des attentes de l'institution (thématiques, critères)
 - informations pratiques sur le déroulé de la visite
 - Consultation formelle sur la composition du comité (signalement des liens d'intérêt éventuels)

- **Le cœur de l'évaluation externe :**
 - La préparation de la visite par le comité : problématisation de l'évaluation
 - La visite : un planning et un choix d'interlocuteurs qui reflètent le fonctionnement de l'institution et les éléments de problématique identifiés par le comité
 - L'écriture du rapport :
 - par les experts, sous la responsabilité du président du comité
 - une intervention du HCERES garant de la cohérence, de la méthode (objectivation) et des formulations des jugements (sur la forme)
 - Une validation formelle du rapport provisoire par tous les experts

- **La phase contradictoire et la conclusion du processus:**
 - Les réactions de l'institution au rapport provisoire
 - La version définitive (avec une deuxième validation)
 - La lettre d'observations de l'institution
 - La publication du rapport signé par le président du comité

- **Le retour d'expériences :**
 - Questionnaire de satisfaction
 - Réunion avec les établissements

L'établissement ou le regroupement, partie prenante tout au long du processus

dossier : autoévaluation, indicateurs, autres pièces

comité : suggestions d'experts, liens d'intérêt

formulation des attentes, « menu » de la visite, organisation
visite

phase contradictoire

Les experts

responsables du jugement évaluatif

auteurs du rapport

profils variés, fonctionnement collégial

Le HCERES

définit la méthode et nomme les experts, joue un rôle de médiation,
garantit le respect des principes et de la méthode